

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

# **SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 NOVEMBRE 2016**

#### DELIBERATION N°BC/2016.00451

PARC INDUSTRIEL DE MOLINA A LA TALAUDIERE - AMENAGEMENT DU SECTEUR «LES ROCHES» - MANDAT D'ETUDES AVEC LA SPL CAP METROPOLE

Le Bureau communautaire a été convoqué le 10 novembre 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 45 Nombre de pouvoirs : 1 Nombre de voix : 46

#### Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

### Pouvoirs:

M. Gérard MANET donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD

# Membres titulaires absents excusés :

M. Paul CELLE, M. Marc CHAVANNE, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Yves LECOCQ

# Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 29 novembre 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160421-D20160045110-DE

DATE D'AFFICHAGE: 20161129



#### **DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 NOVEMBRE 2016**

PARC INDUSTRIEL DE MOLINA A LA TALAUDIERE - AMENAGEMENT DU SECTEUR «LES ROCHES» - MANDAT D'ETUDES AVEC LA SPL CAP METROPOLE

# Rappel du contexte général :

# L'historique de la zone de Molina La Chazotte

Le projet d'aménagement du secteur « Les Roches » s'insère dans la ZAC « Molina - La Chazotte ». A vocation industrielle et logistique, la zone accueille principalement des entreprises industrielles du territoire stéphanois. Cette zone a répondu et continue à répondre prioritairement à une demande endogène.

Par délibération en date du 24 janvier 2008, Saint-Etienne Métropole a lancé une procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) sur la ZAC de Molina - La Chazotte dans le but d'acquérir 15 à 20 hectares à vocation économique afin de pouvoir proposer aux entreprises désireuses de se développer, des terrains facilement accessibles et suffisamment équipés pour répondre à leurs besoins.

Le 20 janvier 2009, le Préfet de la Loire a pris un arrêté déclarant d'utilité publique trois des quatre secteurs d'aménagements proposés dont le secteur « Les Roches » sur la commune de La Talaudière.

Les terrains d'emprise du projet cadastrés sous les références AT 01, 60 et 61 représentent une superficie d'environ 8,4 ha et appartiennent à Saint-Etienne Métropole depuis 2011.

# Développement souhaité du secteur « Les Roches »

La Direction du développement économique de Saint-Etienne Métropole recense 300 demandes d'implantation/relocalisation en moyenne par an sur le territoire de l'agglomération. 25 % de la demande foncière et immobilière exprimée à l'échelle de l'agglomération est attirée par une implantation sur le secteur de la couronne stéphanoise (notamment la zone de Molina La Chazotte). Or, l'offre immobilière et foncière disponible sur le territoire de Saint-Etienne Métropole et de la Couronne n'est pas en adéquation avec la demande exprimée. L'offre foncière est quasiment inexistante et le parc immobilier est vieillissant voire vétuste. Il est donc important de produire une offre foncière répondant à la demande industrielle et d'accompagner la production d'une offre immobilière privée de locaux dédiés aux PMI/PME.

Dans le cadre des interventions de Saint-Etienne Métropole au titre de la création de nouvelles zones d'activités économiques, il est donc préconisé de procéder à la poursuite de l'aménagement de la ZI Molina - La Chazotte sur la commune de La Talaudière avec la réalisation d'une zone d'activités sur le secteur dit « Les Roches ».

Ce secteur a fait l'objet d'une étude de faisabilité de niveau APS en 2008/2009 sous maîtrise d'ouvrage de Saint-Etienne Métropole. Cette étude a permis de définir un projet d'aménagement intégrant une approche environnementale, paysagère et architecturale et de déclencher une procédure de DUP. Les études avaient permis de concevoir un projet d'aménagement. Avant de passer à une phase opérationnelle et au regard de l'évolution de ses projets économiques ces dernières années, Saint-Etienne Métropole souhaite parfaire les études précédentes en confiant à la SPL Cap Métropole, dans le cadre d'une convention de mandat, le suivi d'études urbaines et techniques préalables à l'aménagement du site.

# Réalisation des études opérationnelles d'aménagement du parc industriel « Les Roches » :

La Communauté Urbaine souhaite définir les nouvelles conditions nécessaires à la réalisation d'un projet et d'un programme d'aménagement sur le secteur dénommé Les Roches sur la commune de La Talaudière dans le périmètre de la ZAC Molina - La Chazotte. Pour se faire, elle sollicite les services de la SPL Cap Métropole qui assurera sous la forme d'un mandat le suivi et le rendu des études. L'objectif de ce mandat d'études porte sur :

- la définition d'un projet et d'un programme ;
- l'examen de sa faisabilité technique, économique et financière ;
- l'appui sur la définition du montage opérationnel et financier.

Les études à mener permettront de définir un projet d'aménagement ainsi que le montage opérationnel (juridique et financier) préalablement à la signature d'un traité de concession.

Le montant des honoraires forfaitaires de la SPL Cap Métropole pour la réalisation des missions décrites ci-dessus s'élève à 9 750,00 € HT en tranche ferme et de 13 500,00 € HT en tranches optionnelles (1 et 2).

Par ailleurs, le montant prévisionnel des dépenses pour la réalisation des études est évalué à 115 000,00 € HT dont 40 000,00 € HT en tranche ferme et 75 000,00 € HT en tranches optionnelles :

- le coût de l'étude d'aménagement (esquisse, étude AVP et notice hydraulique) et l'étude géotechnique en tranche ferme (estimées à 40 000,00 € HT);
- le coût des études environnementales (notice environnementale, étude agropédologique, étude faune flore, étude géologique, étude énergies renouvelables, étude d'impact) en tranche optionnelle 1 (estimées à 55 000,00 € HT) ;
- le coût de l'étude trafic en tranche optionnelle 2 (estimée à 20 000,00 € HT).

Ce montant prévisionnel sera pris en charge par Saint-Etienne Métropole.

Les dépenses relatives aux prestations décrites en tranche ferme ci-dessus seront imputées au budget 2016 de Saint-Etienne Métropole sur l'opération Molina Les Roches. Les tranches optionnelles feront l'objet d'ordres de service de démarrage de mission ultérieurement.

La convention de mandat est jointe au dossier et consultable sur demande au service Assemblées de Saint-Etienne Métropole.

# Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- <u>autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer un mandat d'études avec la SPL Cap Métropole pour la réalisation des études de faisabilité sur Molina Les Roches ;</u>
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention de mandat ;
- <u>autorise la SPL CAP Métropole, mandataire, à signer les marchés d'études et de maîtrise d'œuvre dans le cadre de cette opération, au nom et pour le compte de Saint-Etienne Métropole.</u>

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait, Le Président,

Gaël PERDRIAU